

Cœur miséricordieux de Jésus, sauvez-nous!

AUX CHRÉTIENS

EN GÉNÉRAL

Et aux membres des

communautés religieuses



Les élections qui vont avoir lieu le 4 octobre sont bien loin d'être simplement politiques; elles sont la lutte décisive pour le bien ou le mal, pour la vie ou la mort, pour Jésus-Christ ou le démon.

Si ces élections conservent aux mains des francs-maçons le pouvoir qu'ils ont depuis huit ans, ils compléteront leur œuvre, empêcheront par la loi militaire la formation du clergé, lui ôteront les moyens d'existence; détruiront les congrégations religieuses par des impôts impossibles; acheveront de démoraliser la jeunesse et le peuple; et humainement parlant, c'en sera fait du christianisme parmi nous.

Le moment est donc solennel et il faut employer contre l'ennemi toutes nos forces. *Que ce soit là notre grande préoccupation à tous.*

Voici ce que recommandent nos chefs spirituels :

Pour ceux qui sont électeurs, ils doivent voter et, naturellement, bien voter. Il y a un vrai devoir de conscience, une obligation stricte et grave de ne pas s'abstenir : des évêques et des conciles provinciaux l'ont nettement déclaré (1); et qui ne voterait pas bien encourrait l'effroyable responsabilité de tout le mal fait par ses mandataires. Une voix peut fixer le sort.

Mais pour ceux qui n'ont pas à voter, pour les jeunes gens, les femmes chrétiennes, les membres des communautés, qu'y a-t-il à faire ?

Il faut d'abord s'efforcer d'éclairer ceux qui ont à voter; de leur faire comprendre, à la fois avec énergie et avec tact, que ces élections sont la lutte suprême pour la religion de nos ancêtres, pour l'âme de nos enfants, pour la patrie, dont le salut à tous égards est en cause.

Il faut encore contribuer de sa bourse à la lutte

(1) Voir leurs témoignages dans l'excellent *Catechisme théologique sur les élections*. (Œuvre, Trembley, édit. 1885; 25 c. franco.)

Cette feuille a été revue par un de NN. SS. les Evêques.

La demander à l'Œuvre de Saint-Paul, 6, rue Cassette, Paris, en envoyant, s'il se peut, une légère offrande; ou mieux, s'imprimer.

électorale, comme ceux qui votent. Le cardinal Lavergne affirme que c'est une œuvre très méritoire.

Il faut de plus, — et tout ce qui suit est vrai aussi, pour ceux mêmes qui ont à voter, — il faut employer la grande arme de la prière, de la prière humble, suppliante et constante qui fait violence au ciel. Retournons à la Vierge du Rosaire; cette année le Saint-Père nous convie de nouveau à l'invoquer durant tout le mois d'octobre. Répétons souvent aussi dans ces jours : *Parce Domine! Cœur sacré de Jésus, pardonnez-nous, sauvez-nous!*

Il faut ensuite, pour attirer le secours d'en-haut, éviter tout ce qui déplaît à Dieu, s'efforcer de combattre nos défauts et ne rien refuser à la grâce. « Par notre amendement, nous a dit Léon XIII, seront affaiblis ceux qui ont pouvoir de nous nuire, non à cause de leurs mérites, mais à cause de nos infidélités. » (Encycl. du 15 févr. 1879.)

Il faut enfin, pour achever de détruire l'obstacle que les crimes de la France opposent à la miséricorde de Dieu, il faut apaiser sa justice par l'expiation, la pénitence. Offrons à Dieu les expiations de Notre-Seigneur, par le *Chemin de la Croix*, et en assistant à la *Messe*, y communiant, la faisant célébrer à cette fin. Mais joignons à ces expiations les nôtres. *Pratiquons chaque jour un acte de pénitence*, ne fût-ce que de baiser la terre; faisons un jeûne complet ou adouci, les deux vendredis ou samedis qui précèdent les élections.

On a proposé de commencer le samedi 26 une grande neuvaine avec communion générale le 4 (ludulg. plén. du Rosaire) C'est une excellente pensée. — Des prêtres ont promis leur Messe.

Oui, agissons, prions, amendons-nous, faisons pénitence; et peut-être obtiendrons-nous que cette journée du 4 octobre, qui est consacrée à la Reine victorieuse du Rosaire, et qui rappelle l'anniversaire de Lépante, devienne pour nous aussi une *journée de délivrance*.

Notre sort pourra être suspendu jusqu'au 18, s'il y a lieu à un second vote. S'il en est ainsi, nous redoublerons d'ardeur jusqu'à ce jour.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, 51, rue de Lille.

On est libre de réimprimer.

Prière de communiquer.